

De : [Lavoie, Isabelle](#)
A :
Objet : Demande d'accès 200717949
Date : 25 février 2020 10:31:00
Pièces jointes : [A- Art. 37 2020.pdf](#)
[A- Art. 53 et 54 2020.pdf](#)
[Avis de recours 2020.pdf](#)
[Rapport d'inspection 10-12-2019 biffé.pdf](#)
[A- Art. 23 et 24 2020.pdf](#)

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 18 février dernier, concernant le rapport d'inspection pour le dossier 7470-16-01-0938500 à Salaberry-de-Valleyfield.

Le document suivant est accessible :

- Rapport d'inspection 10-12-2019

Toutefois, dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 37, 53 et 54 la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Lavoie

Conseillère régionale en accès à l'information

Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques

201, Place Charles-Lemoyne, 2^e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél : (450) 928-7607 poste 224

Fax : (450) 928-7755

Courriel : isabelle.lavoie@environnement.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous aviser aussitôt.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Si oui, pensez l'imprimer recto-verso!

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Montérégie - secteur municipal, hydrique et agricole
Région : Montérégie

1 Identification

Date de l'intervention : 2019-12-10	Heure de début : 9 h 43	Heure de fin : 10 h 34
Intervention effectuée par : Livia Helena Diniz		
Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande SO

N° de demande : 200711984	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : Salaberry-de-Valleyfield - Vérifier le bien-fondé d'une plainte concernant du remblayage dans un marécage derrière le 5594, boulevard Hébert	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301434977	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7470-16-01-0938500	N° de document : 401879470
But de l'intervention : Salaberry-de-Valleyfield - Vérifier le bien-fondé d'une plainte concernant du remblayage dans un marécage derrière le 5594, boulevard Hébert	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +

1	Nom du lieu : 6290418 Canada inc.
	Nom usuel du lieu :
	N° du lieu : X2182966
	Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
	Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 4863036
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	6290418 Canada inc.	propriétaire	5594, boulevard Hébert Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 6G7	Y2198561	X2182966

4 Condition météo SO

Description : 9 °C, nuageux	<input type="checkbox"/> Précisions
-----------------------------	-------------------------------------

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + SO

6 Plainte SO

Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
--	---

7 Photo numérique SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 68	Nombre de photos intégrées au rapport : 54
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Livia Diniz avec un appareil photo de type Canon PowerShot Elph 180. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\dinli01\7470-16-01-0938500\2019-12-10	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.	
J'ai pris 66 photos et j'ai enregistré 2 vidéos, MVI_4036 et MVI_4037, qui n'apparaissent pas sur la mosaïque de photos.	

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - + SO

#	Identifications des photos	Modifications apportées
1	IMG_4001 - Image 11	L'exposition a été ajustée.

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + SO

9 Autre pièce annexée au rapport			
#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Courriel	1	Plainte à caractère environnemental
2	Carte	2	Points GPS, images correspondantes et tracé de l'inspection
3	Document	3	Rôle d'évaluation foncière - lot 4 863 036
4	Document	4	État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises
5	Document	5	Rôle d'évaluation foncière - lot 4 863 039
6	Carte	6	Milieus humides présents sur les lots 4 863 036 et 4 863 039
7	Autre	7	Mosaïque de toutes les photos prises

10 Équipement utilisé			
#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	GPS	Garmin GPSmap 78	

11 Échantillon			
----------------	--	--	--

12 Mise en contexte			
Plainte concernant le remblayage d'un marais (annexe 1).			

13 Description de l'intervention			
<p>L'inspection se déroule sur le terrain derrière le bâtiment de l'ancienne centrale hydroélectrique de Saint-Timothée, au 5594, boulevard Hébert, à Salaberry-de-Valleyfield. Mon GPS est en mode « trace » et enregistre mon déplacement (annexe 2). Ici, plusieurs camions déchargent de la terre, qui est étendue ensuite par un tracteur (images 10 et 11).</p> <p>J'ai les milieux humides répertoriés dans mon GPS et j'essaie de les trouver sur le terrain. Presque toute la neige a fondu la nuit, alors le terrain est très boueux et il y a beaucoup d'eau un peu partout.</p> <p>Je ne suis pas capable d'atteindre le polygone du marais cartographié parce que le terrain naturel est inondé (images 1 et 2). À cet endroit, les phragmites dominent la végétation. Une barrière à haute visibilité y est installée (images 1 et 2).</p> <p>Je me dirige vers l'est pour voir où se trouverait le marécage (image 3). Je repère alors le cours d'eau (images 12 et 13) et je le longe vers le sud. La bande riveraine de sa rive ouest a été coupée jusqu'au littoral et a aussi été remblayée (images 6, 7 et 9). Je me rends près de la limite des travaux. La partie au sud du remblai est inondée (images 4, 5 et 8).</p> <p>En revenant à mon point de départ, je remarque que l'autre rive du cours d'eau est dominée par des quenouilles. En raison du recouvrement supérieur à 10 % par une espèce vivace obligée des milieux humides, il s'agit d'un milieu humide. Je constate une intervention sur ce milieu, soit le passage de machinerie (images 7 et 14).</p> <p>Je termine mon inspection et je quitte les lieux.</p>			

14 Vérification complémentaire à l'intervention			
<p>J'ai obtenu le rôle d'évaluation foncière du lot 4 863 036 sur le site internet de la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield. Le propriétaire est 6290418 Canada inc. (annexe 3).</p> <p>J'ai consulté le site internet du Registraire des Entreprises du Québec pour avoir son registre (annexe 4).</p> <p>J'ai obtenu le rôle d'évaluation foncière du lot 4 863 039 sur le site internet de la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield. Le propriétaire est la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (annexe 5).</p> <p>J'ai remarqué que mon appareil photo était encore à l'heure d'été, alors l'heure affichée sur les photos est avancée d'une heure.</p> <p>Il apparaît que les milieux humides cartographiés « eau peu profonde » et « prairie humide » présents sur le lot 4 863 039 n'ont pas été touchés, car les travaux semblent s'arrêter avant (annexe 6).</p> <p>J'ai appelé la Ville de Salaberry-de-Valleyfield afin de savoir s'ils ont connaissance des travaux réalisés sur leur terrain. Le 16 décembre 2019, j'ai parlé à M. Martin Pharand, directeur du service d'urbanisme et des permis. Il a affirmé être au courant des travaux réalisés sur le lot 4 863 036, mais pas sur leur terrain. Il m'a appris aussi que la ville a envoyé plusieurs correspondances à l'entreprise 6290418 Canada inc. pour les avertir de la proximité entre les remblais et le cours d'eau et pour demander l'installation des clôtures.</p>			

15 Conclusion			
<p>Considérant qu'une quantité importante de neige avait fondu la nuit précédente à l'inspection et que la seule présence d'eau ne détermine pas l'existence d'un milieu humide, la caractérisation des autres milieux humides potentiellement présents sur le site devra être réalisée en période végétative l'année prochaine.</p>			

15 Conclusion

Lors de cette inspection, j'ai constaté deux manquements à la Loi sur la qualité de l'environnement :

un à l'article 22, al. 2 de, soit : avoir réalisé un projet comportant une activité susceptible d'entraîner un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, à savoir coupe et remblayage de la bande riveraine du ruisseau de la Fabrique, le cours d'eau présent sur les lots 4 863 036 et 4 863 039, à Salaberry-de-Valleyfield.

un autre à l'article 22, al. 1 (4), soit : avoir réalisé des travaux, des constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques visés à la section V.1 sans détenir l'autorisation préalable du ministre, à savoir passage de machinerie dans un marais.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

↓↑ - + SO

1	Manquement :	Avoir réalisé un projet comportant une activité susceptible d'entraîner un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, à savoir coupe et remblayage de la bande riveraine du ruisseau de la Fabrique, le cours d'eau présent sur les lots 4 863 036 et 4 863 039, à Salaberry-de-Valleyfield.	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : B
	Référence légale :	Loi sur la qualité de l'environnement, article 22, al 2.	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain :	Aucune atteinte ou aucun risque (mineur)	
	Explication :	Pas de prises d'eau potable à proximité.	
2	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune :	Atteinte à faible impact (mineur)	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : B
	Les conséquences sont :	Réversibles en tout ou en partie	
	Explication :	La végétation a été coupée et la bande riveraine ne peut plus jouer son rôle de filtration mécanique et d'habitat faunique et floristique. Le remblai peut se retrouver dans l'eau, ce qui modifie sa qualité et contribue à la sédimentation de la rivière. Le remblai peut être retiré et la bande riveraine peut être restaurée.	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché :	Moyennement sensible, faible superficie (mineur)	
1	Manquement :	Avoir réalisé des travaux, des constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques visés à la section V.1 sans détenir l'autorisation préalable du ministre, à savoir passage de machinerie dans un marais sur le lot 4 863 036, à Salaberry-de-Valleyfield.	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : B
	Référence légale :	Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4).	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain :	Aucune atteinte ou aucun risque (mineur)	
	Explication :	Pas de risque envisageable, selon mes connaissances.	
2	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune :	Atteinte à faible impact (mineur)	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : B
	Les conséquences sont :	Complètement réversibles	
	Explication :	La superficie est très faible. Aucune intervention nécessaire pour restaurer le milieu.	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché :	Sensible, faible superficie (modéré)	
1	Manquement :	Avoir réalisé des travaux, des constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques visés à la section V.1 sans détenir l'autorisation préalable du ministre, à savoir passage de machinerie dans un marais sur le lot 4 863 036, à Salaberry-de-Valleyfield.	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : B
	Référence légale :	Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4).	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain :	Aucune atteinte ou aucun risque (mineur)	
	Explication :	Pas de risque envisageable, selon mes connaissances.	
2	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune :	Atteinte à faible impact (mineur)	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : B
	Les conséquences sont :	Complètement réversibles	
	Explication :	La superficie est très faible. Aucune intervention nécessaire pour restaurer le milieu.	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché :	Sensible, faible superficie (modéré)	

16.1 Facteurs aggravants

SO

<input type="checkbox"/>	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants :
<input type="checkbox"/>	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :
<input checked="" type="checkbox"/>	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.
<input type="checkbox"/>	Autre facteur aggravant à considérer :

16.2 Facteurs atténuants

SO

17 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mineur avec facteurs aggravants

Ainsi, je recommande, en fonction de la directive sur le traitement des manquements, d'envoyer un avis de non-conformité art. 37 art. 37

Rédigé par : Livia Helena Diniz

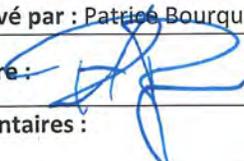
Fonction : inspectrice

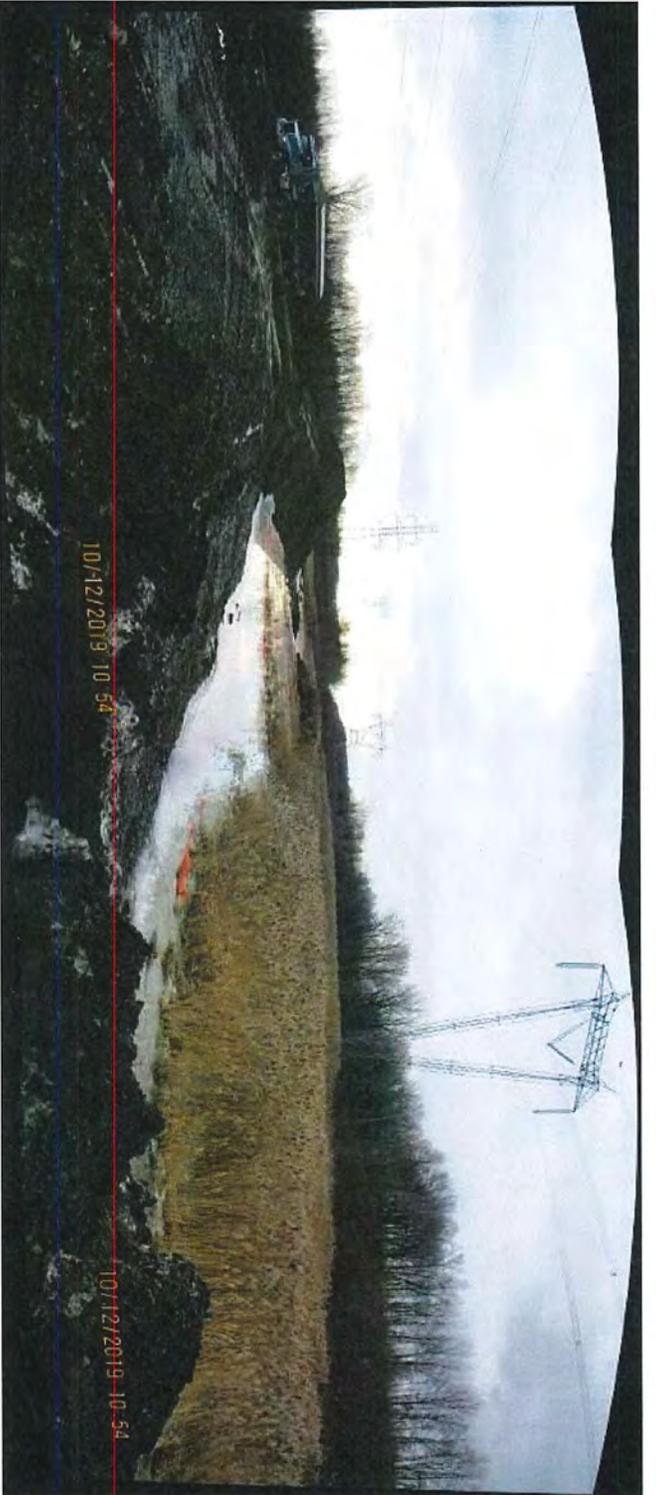
Signature :

Livia H. Diniz

Date de signature :

2020-01-10

18 Vérification du rapport d'intervention <input type="checkbox"/> SO	
Approuvé par : Patrice Bourque	Fonction : Chef d'équipe
Signature : 	Date : 2020.01.10
Commentaires :	



IMG_3989 à IMG_3991.jpg
Image 1.



IMG_3992 à IMG_3998.jpg
Image 2.



IMG_4003 à IMG_4007.jpg
Image 3.



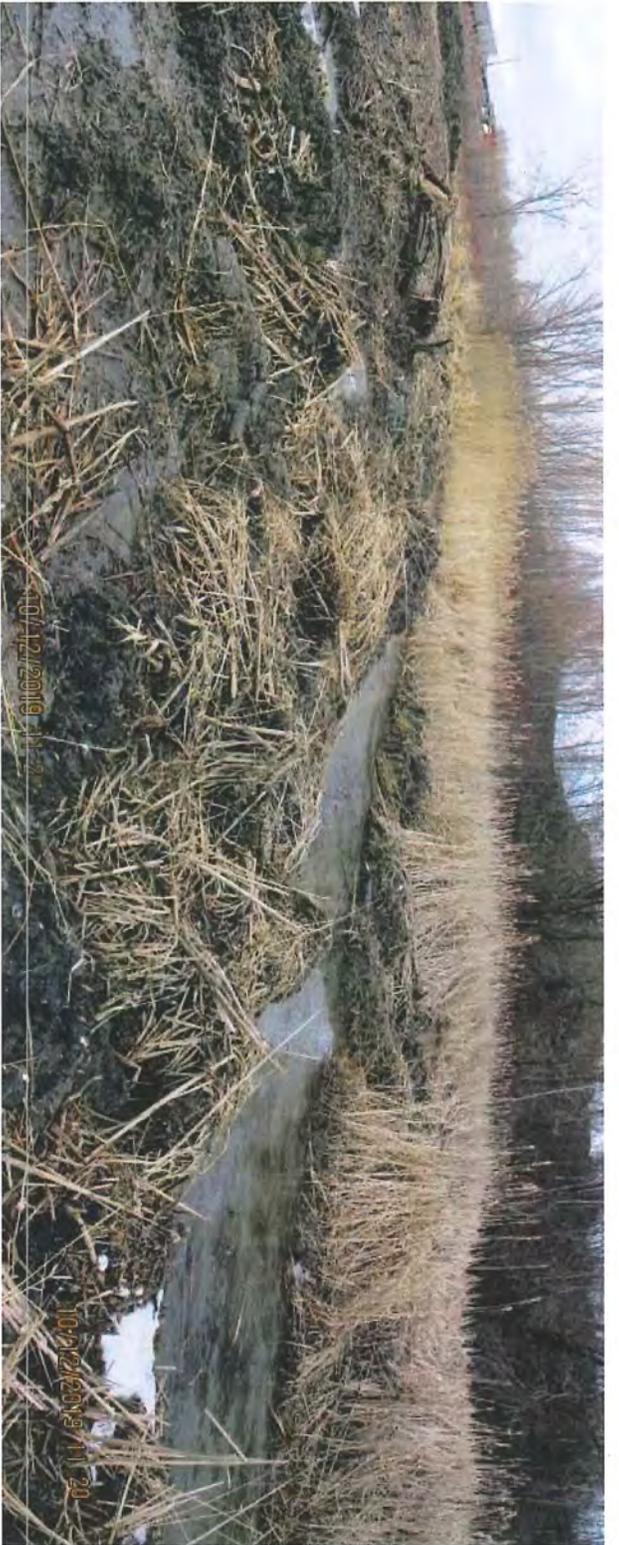
IMG_4012 à IMG_4017.jpg
Image 4.



IMG_4018 à 4023.jpg
Image 5. suite de l'image 4.



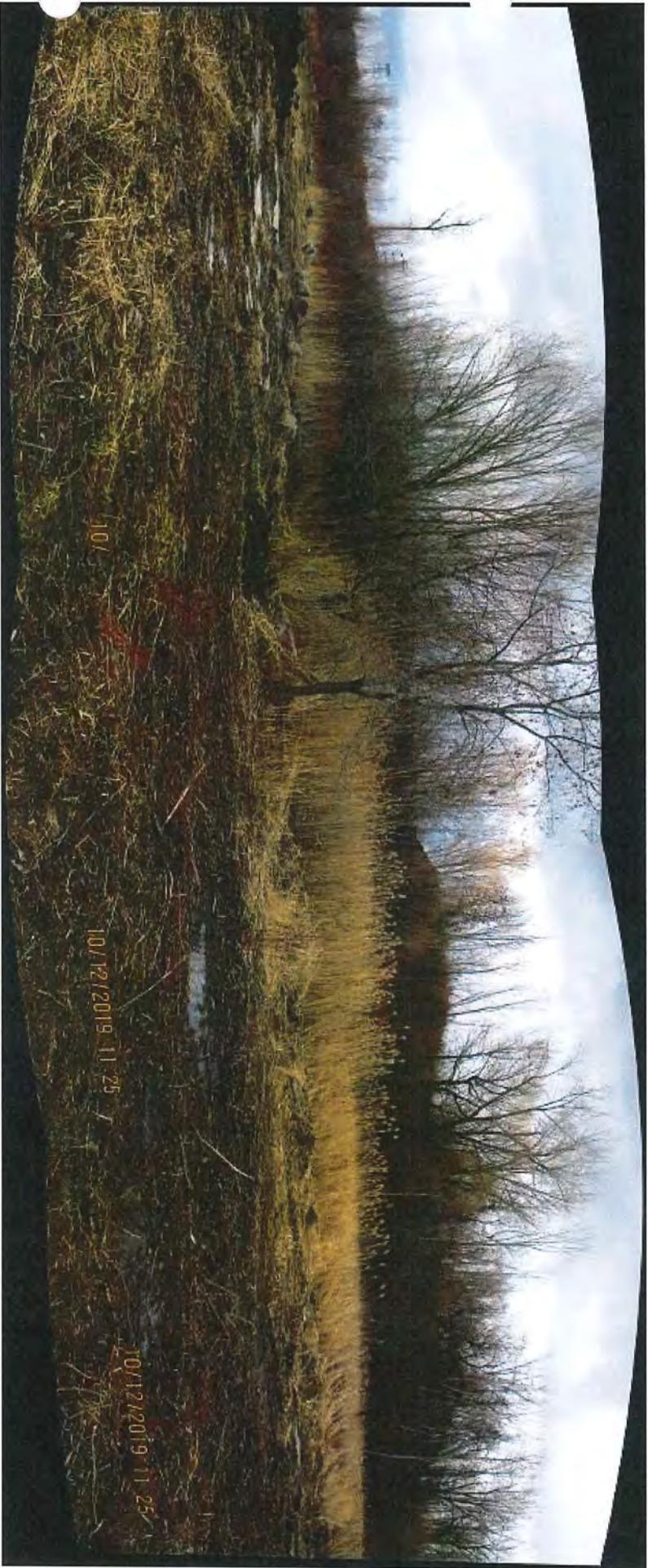
IMG_4024 à IMG_4030.jpg
Image 6.



IMG_4039 à IMG_4041.jpg
Image 7.



IMG_4043 à IMG_4051.jpg
Image 8.



IMG_4053 à IMG_4055.jpg
Image 9.



IMG_4000 (1024x768).jpg
Image 10.

IMG_4001 (1024x768).jpg
Image 11.



IMG_4010 (1024x768).jpg
Image 12.

IMG_4011 (1024x768).jpg
Image 13.



IMG_4042 (1024x768).jpg
Image 14.

Diniz, Livia

De: Bourque, Patrice
Envoyé: 9 décembre 2019 07:51
À: art. 53-54
Cc: Banea, Adrian; Diniz, Livia; Sicard-Lajeunesse, Audrey
Objet: TR: Plainte environnementale

Bonjour art. 53-54

Nous accusons réception de votre signalement.

Nous vous informons que les inspecteur et inspectrice au dossier seront M. Adrian Banea et Mme Livia Diniz.

M. Banea et Mme Diniz vous feront un suivi de leurs interventions.

Salutations,

Patrice Bourque | Chef d'équipe, secteurs hydrique et milieux naturels

Centre de contrôle environnemental du Québec - Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie
Téléphone ; 450-370-3085 poste 231
Télécopieur ; 450-370-3088

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ - AVERTISSEMENT RELATIF À LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., c.A.-2.1): L'information transmise avec ce courrier électronique est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif de son destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, la distribuer ou la diffuser. Veuillez s'il vous plaît contacter l'expéditeur initial du courrier électronique et le détruire de votre ordinateur.



PLAINTÉ À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL

Le Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ) du Ministère est responsable du traitement des plaintes à caractère environnemental. Pour formuler une telle plainte, adressez-vous au bureau du CCEQ qui dessert la région où se déroule l'activité concernée. Vous pouvez transmettre votre plainte par courrier électronique, par la poste ou par télécopieur, la faire par téléphone ou la remettre en personne. Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle, mais vous pouvez conserver l'anonymat si vous le souhaitez; le Ministère ne sera toutefois pas en mesure de vous renseigner sur les suites données à votre plainte, le cas échéant.

Pour plus d'information sur le traitement des plaintes à caractère environnemental, vous pouvez consulter notre [site Web](#).

Lorsqu'un délai d'intervention peut causer des torts irréparables à l'environnement, il faut agir immédiatement. En tout temps, vous pouvez joindre l'équipe d'Urgence-Environnement en composant sans frais le 1 866 694-5454.

1. IDENTIFICATION DU PLAIGNANT Anonyme

Mme M. Nom et prénom * ; art. 53-54

Adresse : art. 53-54		
Courriel * : art. 53-54		
Téléphone :		
Résidence :	Travail :	Autre :

2. IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU LIEU VISÉ PAR LA PLAINTE

Nom (individu ou entreprise visé par la plainte) : Forage métropolitain
Adresse (no, rue, app., municipalité, province, code postal) : 5594, boul. Hébert, salaberry-de-Valleyfield, qc, J6S6G7
Région administrative * : Montérégie
Autres précisions (lots, repères physiques, trajet, présence d'un danger, etc.) : L'arrière du bâtiment

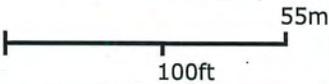
3. OBJET DE LA PLAINTE

(description de l'activité, de la situation, des travaux, du milieu touché, de la nuisance, de l'impact sur la santé ou sur l'environnement, etc.)	
Il y a eu beaucoup de remplissage de terre et de toute sorte de choses depuis quelques mois (depuis l'été) en arrière de l'ancienne centrale, art. 53-54 Il y a tout le long du chemin (fermé du à la nouveau A30) il y a des pancartes (Zone de conservation - zone naturel protégé 450-370-4820) nous avons appelé au numéro mais la réponse ... c'est pas nous qui s'occupe de ça c'est environnement canada. Ils ont passer la machinerie dans le bois et ils sont rendu au marais ils détruisent tout tout ils sont en train de détruire le seul point vert du coin VITE SVP	
Quand la problématique a-t-elle été constatée? :	été 2019
La problématique est-elle la même actuellement?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Votre plainte concerne-t-elle une résidence privée?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Avez-vous communiqué avec la municipalité concernée?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, quelle réponse avez-vous obtenue de la part de la municipalité concernée? au numéro 450-370-4820, la réponse, c'est pas nous qui s'occupe de ça, pourquoi mettre des pancartes tout le long pis ça serre à rien. Merci de nous aider à garder nos plans verts intacts	



Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le ©
 Gouvernement du Québec.
 © Gouvernement du Québec, 2019

Échelle : 1 / 1 500



ANNEXE 2

[Fiche de l'immeuble](#)[Cadastrés](#)[Évaluation](#)[Sommaire des taxes](#)[Taxes foncières annuelles](#)[Taxes foncières complémentaires](#)[Autres taxes](#)[Notes](#)

L'information affichée correspond à l'état du rôle au 10 décembre 2019, 11h56. Des modifications éventuelles au rôle de taxation pourraient avoir un effet rétroactif à la date du présent relevé.



10 décembre 2019
11h54

Rôle de taxation

Fiche de l'immeuble

[Retour au menu](#)


Désignation de l'immeuble

Adresse : 5594, BOULEVARD HEBERT (ST)

Ville : VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Matricule : 6317-57-6242-4-000-0000

Cadastre principal : 4863036

Propriétaires principaux : 6290418 CANADA INC.

Dimension du terrain

Façade	Profondeur	Superficie	Superficie zonée EAE	Superficie totale EAE	Nombre d'unités		
					Nbre logements	Nbre commerces	Total
180,90 m	373,66 m	85 838,500 m ²	0,000 m ²	0,000 m ²	0	1	1

Autres caractéristiques

Condo	Année construction	Code d'utilisation	Classe R	% R	Classe I	% I	EAE
Non	1910	6644	10	100,00			Non

Cadastrés

[Retour au menu](#)


Numéro de cadastre	Façade	Profondeur	Superficie
4863036			

Évaluation

[Retour au menu](#)


Rôle triennal : 2020 - 2022

	Terrain	Bâtiment	Immeuble	Valeur uniformisée	Au	Facteur comparatif	Proportion médiane
Taxable	686 700 \$	349 500 \$	1 036 200 \$	1 036 200,00 \$	2018/07/01	1,0000	100,00
Exempt	0 \$	0 \$	0 \$				
Total	686 700 \$	349 500 \$	1 036 200 \$				
				Mutation			
				1 036 200,00 \$	2020/01/01	1,0000	

ANNEXE 3



Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2019-12-10 11:59:29

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1162865118
Nom	6290418 CANADA INC.

Adresse du domicile

Adresse	5594 boul. Hébert Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S6G7 Canada
---------	---

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse
---------	----------------

Immatriculation

Date d'immatriculation	2005-03-21
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2005-03-21
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2004-09-28 Constitution
Régime constitutif	

ANNEXE 4

Régime courant

CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions,
L.R.C. (1985), c. C-44

CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions,
L.R.C. (1985), c. C-44

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2019-07-22
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2019-06-04 2019
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2019	2019-10-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2018	2018-10-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1^{er} secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	7612
Activité	Agences ou courtiers immobiliers
Précisions (facultatives)	LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX ACHAT IMMEUBLES

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec
Aucun

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom	SUCCESSION YVON BENOIT
Adresse	619 boul. Pie-XII Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S6A8 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

Liste des administrateurs

Nom de famille	VERDON-BENOIT
Prénom	Alexandre
Date du début de la charge	2018-04-05
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse	619 boul. Pie-XII Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S6A8 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2019-07-22
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-06-04
Déclaration de mise à jour courante	2018-06-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-05-18
Déclaration de mise à jour courante	2018-05-18
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-08-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-08-25
Déclaration de mise à jour courante	2016-03-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-09-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-08-14
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-09-14
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-10-03
Déclaration annuelle 2011	2011-08-24
État et déclaration de renseignements 2010	2010-08-12
État et déclaration de renseignements 2009	2009-09-19
État et déclaration de renseignements 2008	2008-07-19
État et déclaration de renseignements 2007	2007-08-15
Déclaration annuelle 2006	2006-10-12
Déclaration d'immatriculation	2005-03-21

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 2004-09-28

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
6290418 CANADA INC.		2004-09-28		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.



© Gouvernement du Québec

[Fiche de l'immeuble](#)[Cadastres](#)[Évaluation](#)[Sommaire des taxes](#)[Taxes foncières annuelles](#)[Taxes foncières complémentaires](#)[Autres taxes](#)[Notes](#)

L'information affichée correspond à l'état du rôle au 10 décembre 2019, 11h57. Des modifications éventuelles au rôle de taxation pourraient avoir un effet rétroactif à la date du présent relevé.



10 décembre 2019

11h56

Rôle de taxation

Fiche de l'immeuble

[Retour au menu](#)

Désignation de l'immeuble

Adresse : RUE DES HARFANGS (ST)

Ville : VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Matricule : 6317-65-7103-0-000-0000

Cadastre principal : 4863039

Propriétaires principaux : VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Dimension du terrain					Nombre d'unités		
Façade	Profondeur	Superficie	Superficie zonée EAE	Superficie totale EAE	Nbre logements	Nbre commerces	Total
276,71 m	0,00 m	193 240,000 m2	0,000 m2	0,000 m2	0	0	0

Autres caractéristiques

Condo	Année construction	Code d'utilisation	Classe R	% R	Classe I	% I	EAE
Non		9100					Non

Cadastres

[Retour au menu](#)

Numéro de cadastre	Façade	Profondeur	Superficie
4863039	276,71 m		193 240,000 m2

Évaluation

[Retour au menu](#)

Rôle triennal : 2020 - 2022

	Terrain	Bâtiment	Immeuble	Valeur uniformisée	Au	Facteur comparatif	Proportion médiane
Taxable	0 \$	0 \$	0 \$	1 545 900,00 \$	2018/07/01	1,0000	100,00
Exempt	1 545 900 \$	0 \$	1 545 900 \$				
Total	1 545 900 \$	0 \$	1 545 900 \$				
				Mutation			
				1 545 900,00 \$	2020/01/01	1,0000	

ANNEXE 5

Rôle triennal : 2017 - 2019

	Terrain	Bâtiment	Immeuble	Valeur uniformisée	Au	Facteur comparatif	Proportion médiane
Taxable	0 \$	0 \$	0 \$	1 236 700,00 \$	2015/07/01	1,0000	100,00
Exempt	1 236 700 \$	0 \$	1 236 700 \$				
Total	1 236 700 \$	0 \$	1 236 700 \$				
				Mutation			
				1 273 801,00 \$	2019/01/01	1,0300	

Étalement dans le rôle : 2020 - 2022

Salaberry-de-Valleyfield n'utilise pas le principe d'étalement

Sommaire des taxes en 2019

[Retour au menu](#)



Total taxes foncières annuelles :	0,00 \$
Total taxes foncières complémentaires :	0,00 \$
Total autres taxes :	0,00 \$
Grand total des taxes :	0,00 \$

Taxes foncières annuelles en 2019

[Retour au menu](#)



Année d'imposition	Taxe	Base d'imposition	Référence	Type*	Valeur imposable	Taux	Montant
--------------------	------	-------------------	-----------	-------	------------------	------	---------

Taxes foncières complémentaires en 2019

[Retour au menu](#)



Période d'imposition	Taxe	Base d'imposition	Référence	Type*	Valeur imposable	Taux	Montant
----------------------	------	-------------------	-----------	-------	------------------	------	---------

Autres taxes en 2019

[Retour au menu](#)



Date de facturation	Taxe	Montant
---------------------	------	---------

Notes

[Retour au menu](#)



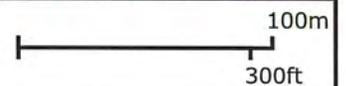
- Il est possible que des taxes d'améliorations locales pour des travaux municipaux décrétés par règlement d'emprunt s'appliquent.



Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le ©
Gouvernement du Québec.

© Gouvernement du Québec, 2019

Échelle : 1 / 3 000



ANNEXE 6



IMG_3989.JPG



IMG_3990.JPG



IMG_3991.JPG



IMG_3992.JPG



IMG_3993.JPG



IMG_3994.JPG



IMG_3995.JPG



IMG_3996.JPG



IMG_3997.JPG



IMG_3998.JPG



IMG_3999.JPG



IMG_4000.JPG



IMG_4001.JPG



IMG_4002.JPG



IMG_4003.JPG



IMG_4004.JPG



IMG_4005.JPG



IMG_4006.JPG



IMG_4007.JPG



IMG_4008.JPG



IMG_4009.JPG



IMG_4010.JPG



IMG_4011.JPG



IMG_4012.JPG



IMG_4013.JPG



IMG_4014.JPG



IMG_4015.JPG



IMG_4016.JPG



IMG_4017.JPG



IMG_4018.JPG



IMG_4019.JPG



IMG_4020.JPG



IMG_4021.JPG



IMG_4022.JPG



IMG_4023.JPG

